

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION PUBLIQUE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-AY  
LUNDI 09 MARS 2020**

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le 02 Mars 2020, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, à 20h30, sous la présidence de monsieur Frédéric CUILLERIER, Maire.

**Présents :**

Frédéric CUILLERIER, Serge LEBRUN, Pascal FOULON, Dominique RENAULT, Jean-Marc MASSE, Marie-Françoise QUÉRÉ, Joël GIRARD, Daniel BOCQUET, Adeline BOIZARD, Carl LEQUERTIER, Stéphanie CHANE-CHU, Éric DODET, Valérie LABOUCHRA, Laurent JUTIGNY, Christine GOBLET, Gilles HUBERT, Jacqueline BLIN et Raymond DOUARE.

En exercice : 22

Présents : 18

Votants : 22

**Excusés :**

Céline JUNGES - GIRLANDA, Vanessa RICHARD, Anne D'AUX, Nathalie GUILLOTEAU.

**Pouvoirs :**

Vanessa RICHARD à Marie-Françoise QUERE, Anne d'Aux à Pascal FOULON, Céline JUNGES-GIRLANDA à Éric DODET et Nathalie GUILLOTEAU à Carl LEQUERTIER.

**Secrétaire auxiliaire** : Alexandra BIE-BOUGARD.

## APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 FEVRIER 2020

Les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 03 Février 2020.

### Finances – Budget Principal – Compte de Gestion 2019 – Approbation et autorisation de signer

*Rapporteur : Serge LEBRUN*

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'avant d'examiner le Compte Administratif 2019, il convient d'étudier le Compte de Gestion 2019.

Monsieur le Comptable Public de la Collectivité, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, a dressé le Compte de Gestion. Ce dernier s'accompagne des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Monsieur le Comptable Public de la Collectivité a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

L'ensemble des montants porté au Compte de Gestion est conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
Recettes réalisées (titres émis diminués des réductions de titres)	3 419 658,99 €
Dépenses réalisées (mandats émis diminués des mandats annulés)	3 069 791,36 €
Résultat (excédentaire)	349 867,63 €

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
Recettes réalisées (aucune réduction de titres)	1 000 721,82 €
Dépenses réalisées (mandats émis diminués des mandats annulés)	932 170,73 €
Résultat (excédentaire)	68 551,09 €

Ce résultat d'investissement s'explique par la gestion efficiente de la Commune qui poursuit son effort de désendettement. Il est compensé notamment par un excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068) de 380 701,14 €.

Par ailleurs, la Commune a réalisé en 2019 des travaux d'investissement à hauteur de 648 268,73 € et n'a pas perçu le solde des subventions y afférents.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir approuver le Compte de Gestion établi par le Comptable public pour le Budget Principal de l'exercice 2019.

## ADOpte A L'UNANIMITE

Monsieur le Maire rappelle les trois réunions menées en amont de ce vote. Il revient sur ces 14 années consécutives sans augmentation des impôts ainsi qu'un recours faible à l'emprunt. Il précise que seules les subventions ayant fait l'objet d'une notification peuvent être inscrites au budget. Il rappelle la gestion rigoureuse mise en place au sein de la commune.

### **Finance - Budget Principal - Compte Administratif 2019 - Approbation et autorisation de signer**

*Rapporteur : Serge LEBRUN*

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que le Compte Administratif retrace l'ensemble des mouvements financiers pour l'exercice 2019.

Contrairement au Budget Primitif qui est un acte de prévision, le Compte Administratif permet d'identifier le niveau réel des charges et des ressources.

<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>CA 2018</b>	<b>CA 2019</b>	<b>Évolution</b>
013 – Atténuation de charges	90 007,40 €	66 967,12 €	- 25,60 %
70 – Produits des services	407 175,04 €	471 169,05 €	15,72 %
72/042 – Travaux en régie	13 905,26 €	0,00 €	/
73 – Impôts et taxes	1 866 567,11 €	1 887 776,43 €	1,14 %
74 - Dotations et participations	790 467,93 €	842 993,04 €	6,64 %
75 – Autres produits de gestion	46 750,25 €	47 286,68 €	1,15 %
76 – Produits financiers	/	/	/
77 – Produits exceptionnels	114 520,32 €	103 466,67	- 9,65 %
043 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00€	0,00 €	/
<b>TOTAUX</b>	<b>3 329 393,31 €</b>	<b>3 419 658,99 €</b>	<b>2,71 %</b>

Les variations du chapitre « Atténuation de charges » sont toujours très marquées d'une année sur l'autre en raison du caractère volatile de ces recettes. Le remboursement important des indemnités journalières suite, aux multiples congés maternité constatés en 2018 et non présents en 2019 explique la baisse de ce poste.

Les produits de services connaissent une progression de 15,72 % qui s'explique ainsi :

- Une facturation des participations pour voirie et réseaux (PVR), pour des terrains situés route de Montafiland, à hauteur de 40 942,02 € en 2019, contrairement à 2018 où aucune PVR n'avait facturé.
- Une augmentation des redevances liées à l'enfance, la jeunesse et les affaires scolaires de 8%.

Le chapitre « Impôts et Taxes » n'a pas connu de réels changements en 2019, on constate cependant :

- Une hausse de 70 093,00 € de taxes foncières et autres impôts locaux assimilés, liée à l'augmentation progressive de la population de la Commune par des installations nouvelles dans les lotissements récemment aménagés (Moulin à Charles, Le Rivage).
- Une baisse de 29 390,00 € des attributions de compensations de la Communauté de

Communes des Terres du Val de Loire.

- Une diminution de 21 375,08 € des taxes sur les droits de mutation.

Les dotations et participations, seconde source de financement de la Ville, ont connu une hausse de 6.64% entre 2018 et 2019. Les écarts les plus significatifs étant :

- Sur les recettes provenant de la CAF pour le service Enfance – Jeunesse et Affaires Scolaires (compte 7478) avec une augmentation de 35 629.02 € (+ 32,6 %).
- Sur la Dotation de Solidarité Rurale avec une augmentation de 10 608,00 €, soit 5,88 %.
- Sur les attributions des fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP) qui subissent une diminution de 6 543,92 € (- 7,14%).

Concernant les produits exceptionnels, on constate la cession d'un bien immobilier en 2018, pour 111 400,00 €. Quant à 2019, le montant de ce poste s'explique par la mise en débet de l'ancien comptable public, ainsi que par le transfert des derniers fonds liés à la reprise de la Halte-Garderie Les Oursons.

Dépenses de fonctionnement	CA 2018	CA 2019	Évolution
011 – Charges à caractère général	636 794,74 €	788 160,54 €	23,77 %
012 – Charges de personnel	1 687 250,11 €	1 771 623,30 €	5,00 %
014 – Atténuations de produits	245 257,00 €	245 986,00 €	0,30 %
65 – Autres charges de gestion	147 408,33 €	177 814,25 €	20,63 %
66 – Charges financières	36 203,93 €	35 886,26 €	-0,88 %
67 – Charges exceptionnelles	0,00 €	39 165,31 €	/
022 Dépenses imprévues	2 490,00 €	0,00 €	- 100,00%
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	139 669,66 €	11 155,70 €	- 92,01 %
<b>TOTAUX</b>	<b>2 895 073,77 €</b>	<b>3 069 791,36 €</b>	<b>6,03 %</b>

Les dépenses de fonctionnement connaissent une hausse de 6,03 %.

Le chapitre 011 progresse de 151 365,80 € (+ 23,77 %), comme suit :

011 – Charges à caractère général	CA 2018	CA 2019	Evolution
Chapitre 60 - Achats	395 084,82 €	436 718,97 €	10,54 %
Chapitre 61 – Services Extérieurs	151 284,98 €	258 809,42 €	71,07 %
Chapitre 62 – Autres services extérieurs	81 654,94 €	84 336,15 €	3,28 %
Chapitre 63 – Impôts et taxes	8 770,00 €	8 296,00 €	- 5,40 %
<b>TOTAUX</b>	<b>636 794,74 €</b>	<b>788 160,54 €</b>	<b>23,77 %</b>

La variation la plus importante concerne les services extérieurs (+ 71,07 %) et s'explique entre autres, par les dépenses avancées dans le cadre d'un accident de la circulation survenu le 27 avril 2019, sur la voie publique, ainsi que les frais liés aux formations des agents (locations de matériels et organisme de formations).

Les charges de personnel augmentent de 5,00%. Cela s'explique à la fois par l'évolution de carrière des agents (avancements d'échelons, avancements de grades), ainsi que les embauches.

Le chapitre 65 augmente à hauteur de 30 405,92 €, compte-tenu de la régularisation des subventions versées aux budgets annexes, ainsi que la réforme relative aux indemnités des élus.

<b>Recettes d'investissement</b>	<b>CA 2018</b>	<b>CA 2019</b>	<b>Évolution</b>
10 – Dotations diverses (hors 1068)	227 002,76 €	278 518,82 €	22,69 %
1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés (résultat n-1)	0,00 €	380 701,14 €	/
13 – Subventions d'équipement	309 367,00 €	330 346,16 €	6,78 %
16 – Emprunts	0,00 €	0,00 €	/
040 – Opérations d'ordre entre sections	139 669,66 €	11 155,70 €	- 92,01 %
041 – Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €	/
<b>TOTAUX</b>	<b>676 039,42 €</b>	<b>1 000 721,82 €</b>	<b>48,03 %</b>

Au sein du chapitre 10, le montant du FCTVA passe de 154 898,00 € en 2018 à 201 607,00 € en 2019 en raison de l'effort réalisé par la Commune, en matière d'investissements.

La somme de 380 701,14 € a été affectée au compte 1068, elle correspond au besoin de financement constaté au 31/12/2018 pour la section d'investissement.

Le chapitre 13 évolue à la hausse, compte tenu des nouvelles subventions accordées en cours d'année, pour les différents projets.

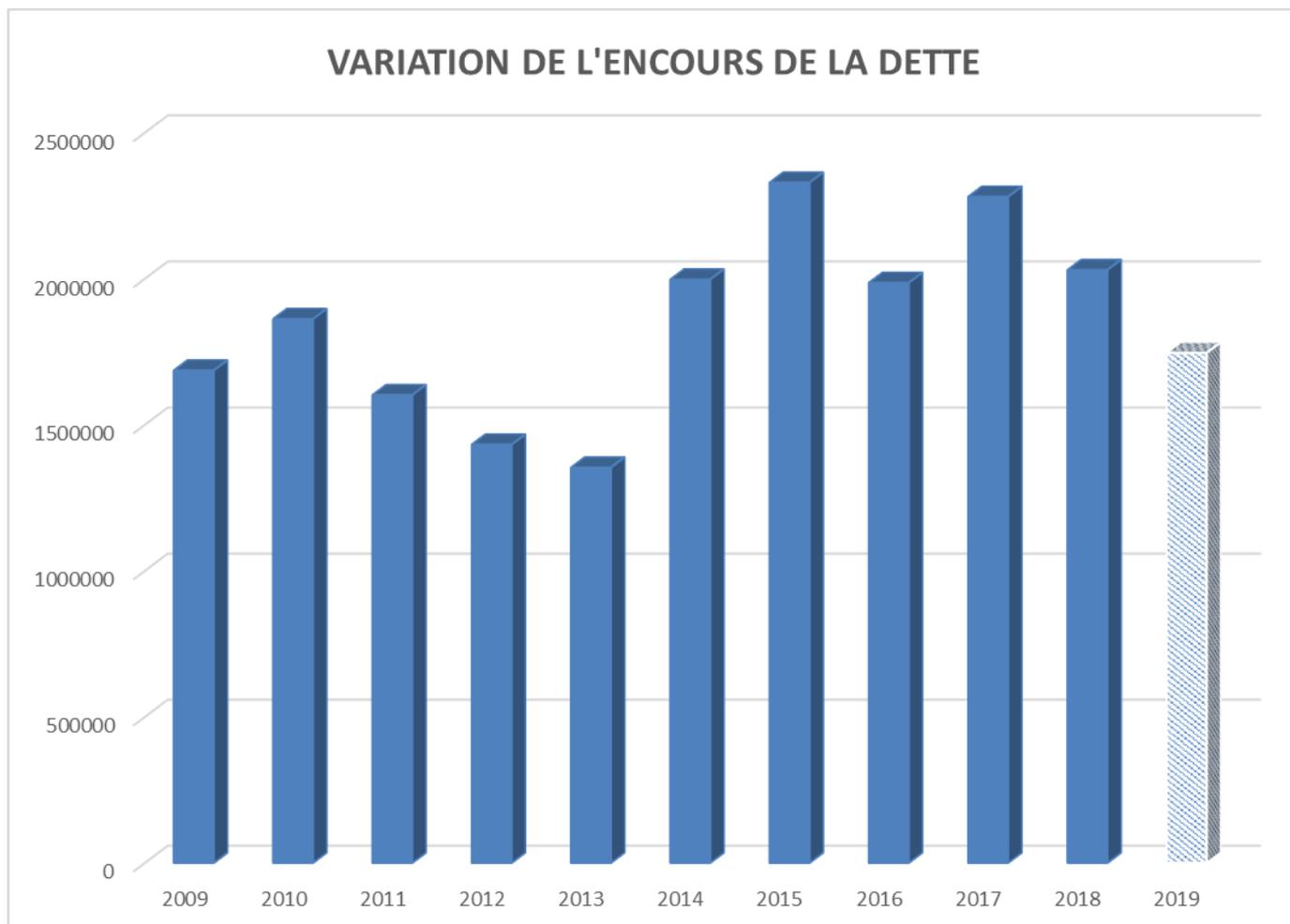
Pour finir, la Commune n'a pas contracté de nouvel emprunt en 2019.

<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>CA 2018</b>	<b>CA 2019</b>	<b>Évolution</b>
20/21/23 – Dépenses d'équipement	1 230 111,01 €	648 268,73 €	- 47,30 %
16 – Amortissement capital dette	250 633,07 €	283 902,00 €	13,27 %
040 – Opérations d'ordre entre sections	13 905,26 €	0,00 €	- 100,00 %
041 – Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €	/
<b>TOTAUX</b>	<b>1 494 649,34 €</b>	<b>932 170,73 €</b>	<b>- 37,63 %</b>

Les dépenses d'équipement baissent de manière significative compte-tenu des avancements et fin de chantiers, entre 2018/2019 pour trois projets importants, à savoir, création d'une mairie annexe et d'une salle de conférence, aménagement de la place de la Mairie, ainsi que les liaisons douces.

## LA DETTE

L'encours de la dette, c'est à dire le montant total du capital des emprunts restant à rembourser, au 31 décembre 2019, est d'un montant de 1 746 075,76 €. La somme de 283 902,00 € correspond au remboursement du capital des emprunts souscrits, pour l'année 2019.



Le Doyen d'âge du Conseil municipal sollicite l'Assemblée délibérante afin qu'elle approuve le Compte Administratif 2019 du Budget Principal.

**Monsieur le Maire sort de la salle.**

**La doyenne du Conseil municipal Jacqueline BLIN fait procéder au vote.**

### **ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES VOTANTS :**

**21 POUR** : Serge LEBRUN, Marie-Françoise QUERE, Pascal FOULON, Vanessa RICHARD, Dominique RENAULT, Anne d'AUX, Jean-Marc MASSÉ, Joël GIRARD, Jacqueline BLIN, Raymond DOUARE, Daniel BOCQUET, Gilles HUBERT, Carl LEQUERTIER, Éric DODET, Valérie LABOUACHRA, Laurent JUTIGNY, Céline GIRLANDA, Adeline BOIZARD, Stéphanie CHANE-CHU et Nathalie GUILLOTEAU.

**1 NON VOTANT** : Frédéric CUILLERIER.

## **Finance - Budget Principal - Affectation du résultat 2019 - Approbation et autorisation de signer**

*Rapporteur* : Serge LEBRUN

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que le résultat de clôture de l'exercice 2019 du Budget Principal se décompose comme suit :

<b>INVESTISSEMENT</b>	- 565 740,27 €
<b>FONCTIONNEMENT</b>	+ 1 023 581,91 €

Le déficit d'investissement cumulé d'un montant de – 565 740,27 €, sur lequel des restes à réaliser 2019 (215 844,24 € au titre des dépenses et 495 883,90 au titre des recettes) viennent se greffer, fait ressortir un besoin de financement de 285 700,61 €. Ce dernier sera imputé au compte 1068 – « excédent de fonctionnement capitalisé ».

Le solde de l'excédent de fonctionnement cumulé d'un montant de 737 881,30 € sera lui imputé au compte 002 – « résultat d'exploitation à reporter ».

Dans ces conditions, il est proposé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir accepter les reports susmentionnés dans le budget principal 2020.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITE**

## **Finance - Budget Principal - Budget Primitif 2020 - Approbation et autorisation de signer**

*Rapporteur* : Serge LEBRUN

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que le Budget Primitif 2020 s'inscrit dans un contexte général de resserrement des marges de manœuvre financières des collectivités territoriales. Celui-ci résulte de la volonté de l'Etat d'associer le secteur public local au redressement des comptes publics.

Ces pertes de recettes pour la Commune, qui se cumulent d'année en année, impactent très fortement la capacité d'autofinancement, et donc la capacité à investir de la Commune pourtant indispensable à la vie locale et au bien-être des Agyliens, alors même que la population Agylienne ne cesse de croître.

Contrairement aux choix de nombreuses communes, celui opéré par la municipalité est la modération fiscale, ainsi que l'étalement dans le temps des investissements.

Ce choix stratégique, combiné à une gestion rigoureuse des deniers publics se traduit par une maîtrise des dépenses de fonctionnement, ce qui permettra de conserver une situation financière saine, et des marges de manœuvre suffisantes pour répondre aux besoins d'investissements futurs.

Le projet de budget 2020 s'élève à 5 964 143,95 € qui se répartissent ainsi :

- 3 992 355,31 € pour la section de fonctionnement,
- 1 971 788,64 € pour la section d'investissement.

### PRESENTATION DE L'EQUILIBRE DES SECTIONS :

- **Section de fonctionnement :**

La section de fonctionnement s'équilibre à 3 992 355,31 € en dépenses et en recettes de la manière suivante :

DEPENSES	MONTANTS	RECETTES	MONTANTS
Dépenses réelles	3 167 749,25 €	Recettes réelles	3 254 474,01 €
Dépenses d'ordre	10 610,00 €	Recettes d'ordre	0,00 €
<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>813 996,06 €</b>	<b>Excédent antérieur reporté</b>	<b>737 881,30 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3 992 355,31 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>3 992 355,31 €</b>

- **Section d'investissement :**

La section d'investissement s'équilibre à 1 971 788,64 € de la manière suivante :

DEPENSES	MONTANTS	RECETTES	MONTANTS
Dépenses réelles	1 394 960,37 €	Recettes réelles	1 136 094,58 €
Dépenses d'ordre	11 088,00 €	Recettes d'ordre	835 694,06 €
Résultat reporté (déficitaire)	565 740,27 €	Résultat reporté (excédentaire)	0,00 €
<b>TOTAL SECTION</b>	<b>1 971 788,64 €</b>	<b>TOTAL SECTION</b>	<b>1 971 788,64 €</b>

### EVOLUTION DES PRINCIPALES MASSES BUDGETAIRES :

Les tableaux ci-dessous présentent l'évolution et la comparaison des différentes masses budgétaires :

- **Capacité d'autofinancement :**

LIBELLES	Budget 2019	BP 2020	Evolution
Recettes réelles de fonctionnement	3 265 356,52 €	3 254 474,01 €	- 0,33 %
Dépenses réelles de fonctionnement	3 244 200,82 €	3 167 749,25 €	- 2,36 %
<b>Autofinancement brut</b>	<b>21 155,70 €</b>	<b>86 724,76 €</b>	<b>409,94 %</b>
Taux d'épargne brute (Epargne brute/RRF) x 100	<b>0,65 %</b>	<b>2,66 %</b>	/
Remboursement capital emprunts	284 000,00 €	244 800,00 €	-13,80 %
<b>Autofinancement net</b>	<b>- 262 844,30 €</b>	<b>- 158 075,24 €</b>	<b>- 39,86 %</b>
<b>Taux d'épargne nette (Epargne nette/RRF) x 100</b>	<b>- 8,05 %</b>	<b>- 4,86 %</b>	/

- **Recettes réelles de fonctionnement :**

Recettes de fonctionnement	Budget 2019	BP 2020	Évolution
013 – Atténuations de charges	61 321,00 €	22 222,00 €	- 63,76 %
70 – Produits des services	449 897,52 €	465 279,03 €	3,42 %
73 – Impôts et taxes	1 813 850,00 €	1 886 000,98 €	3,98 %
74 – Dotations et participations	831 069,00 €	825 950,00 €	- 0,62 %

75 – Autres produits de gestion	48 271,00 €	51 022,00 €	5,70 %
77 – Produits exceptionnels	60 948,00 €	4 000,00 €	- 93,44 %
<b>TOTAUX</b>	<b>3 265 356,52 €</b>	<b>3 254 474,01 €</b>	<b>- 0,33 %</b>

○ **Chapitre 70 : Produits des services**

La prévision globale s'élève à 465 279,03 €, enregistrant une augmentation de 3,42 % par rapport au BP 2019.

	<b>Budget 2019</b>	<b>BP 2020</b>	<b>Evolution</b>
70311 – Concessions dans les cimetières	1 500,00 €	1 300,00 €	- 13,33 %
70323 – Redevances occupations domaine public	11 790,00 €	12 091,20 €	2,55 %
70388 – Autres redevances et recettes	3 180,00 €	3 320,00 €	4,40 %
7062- Redevance et droits des services à caractère culturel	2 000,00 €	1 000,00 €	- 50,00 %
70632 – Redevance et droits des services à caractère de loisirs	600,00 €	0,00 €	- 100,00 %
7066 – Redevance et droits des services à caractère social	100 000,00 €	110 000,00 €	10,00 %
7067 – Redevance et droits des services périscolaires et d'enseignement	251 600,00 €	266 300,00 €	5,84 %
706813 – Participation assainissement collectif	40 942,02 €	0,00 €	- 100,00 %
7078- Production d'énergie photovoltaïque	5 682,00 €	4 699,52 €	- 17,29 %
70878 – Remboursement autres redevables	32 603,50 €	66 568,31 €	104,18 %
<b>TOTAUX</b>	<b>449 897,52 €</b>	<b>465 279,03 €</b>	<b>3,42 %</b>

Pour les redevances et droits des services liés à la restauration scolaire, à l'accueil périscolaire, à l'accueil de loisirs sans hébergement, l'accroissement est dû à la revalorisation des tarifs et à l'augmentation constante de la présence des enfants sur les structures.

Concernant les remboursements des autres redevables, l'augmentation s'explique par les remboursements à venir des dépenses engagées en 2019, à la suite de l'accident du 27 avril dernier.

○ **Chapitre 73 : Impôts et taxes**

Les impôts et taxes représentent 57,95% des recettes réelles de fonctionnement. L'estimation globale s'élève à 1 886 000,98 €.

Les taux d'imposition seront maintenus en 2020.

	<b>Budget 2019</b>	<b>BP 2020</b>	<b>Evolution</b>
--	--------------------	----------------	------------------

73111 – Taxes foncières et d'habitation	1 300 000,00 €	1 384 000,98 €	6,46 %
7318 – Autres impôts locaux	11 900,00 €	0,00 €	/
73211 – Attributions de compensations (CCTVL)	364 000,00 €	365 000,00 €	0,27 %
7343 – Taxe sur les pylônes électriques	33 950,00 €	34 000,00 €	0,15 %
7351 – Taxe sur l'électricité	45 000,00 €	48 000,00 €	6,67 %
7381 – Taxe sur droit de mutation	59 000,00 €	55 000,00 €	- 6,78 %
<b>TOTAUX</b>	<b>1 813 850,00 €</b>	<b>1 886 000,98 €</b>	<b>3,98 %</b>

○ **Chapitre 74 : Dotations et participations**

	<b>Budget 2019</b>	<b>BP 2020</b>	<b>Evolution</b>
7411 – Dotation Globale de Fonctionnement	334 000,00 €	336 000,00 €	0.60 %
74121 – Dotation de Solidarité rurale	188 500,00 €	190 000,00 €	0.80 %
74127 – Dotation nationale de péréquation	23 000,00 €	20 000,00 €	-13.04 %
74718 – Participation Etat	6 206,00 €	765,00 €	-87.67 %
7472 – Part. de la Région	300,00 €	0,00 €	-100.00 %
7478 – Autres organismes	130 500,00 €	136 385,00 €	4.51 %
74832 – Attribution du FDPTP	90 000,00 €	84 000,00 €	-6.67 %
74834 – Etat compensation au titre de la TF	2 897,00 €	2 800,00 €	-3.35 %
74835 – Etat compensation au titre de la TH	36 666,00 €	36 000,00 €	-1.82 %
7488 – Autres attributions de péréquation	19 000,00 €	20 000,00 €	5.26 %
<b>TOTAUX</b>	<b>831 069,00 €</b>	<b>825 950,00 €</b>	<b>-0.62 %</b>

Les dotations et participations représentent 25,38 % des recettes réelles de fonctionnement. Elles s'élèvent à 825 950,00 € contre 831 039,00 € en 2019. Cette baisse s'explique par la subvention perçue en 2019 par l'INSEE pour le recensement.

○ **Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante**

	<b>Budget 2019</b>	<b>BP 2020</b>	<b>Evolution</b>
752- Revenus des immeubles	46 271,00 €	49 022,00 €	5.95 %
7588 – Produits divers de gestion courante	2 000,00 €	2 000,00 €	/
<b>TOTAUX</b>	<b>48 271,00 €</b>	<b>51 022,00 €</b>	<b>5.70 %</b>

La hausse prévisionnelle des loyers en 2020 s'explique par la facturation sur 12 mois des loyers pour le PETR - Pays Loire Beauce, installé depuis le printemps 2019, ainsi qu'une augmentation des recettes des locations des salles des fêtes.

○ **Chapitre 77 : Produits exceptionnels**

	<b>Budget 2019</b>	<b>BP 2020</b>	<b>Evolution</b>
7718 – Autres produits exceptionnels sur opération de gestion	60 448,00 €	1 000,00 €	-98.35 %
773 – Mandats annulés sur exercice antérieur	500,00 €	3 000,00 €	500.00 %
<b>TOTAUX</b>	<b>60 948,00 €</b>	<b>4 000,00 €</b>	<b>-93.44%</b>

L'exercice 2019 a été marqué par la mise en débet de l'ancien comptable public à hauteur de 33 203,00 €, ainsi que le versement de l'actif de la part de l'association Familles Rurales de Saint-Ay pour la reprise en gestion du multi-accueil Les Oursons. Aucune opération exceptionnelle n'est connue à ce jour.

○ **Chapitre 013 : Atténuation de charges**

	<b>Budget 2019</b>	<b>BP 2020</b>	<b>Evolution</b>
6419 – Remboursements de rémunération	60 147,00 €	13 000,00 €	-78.39%
6479 – Remboursement sur charges sociales	1 174,00 €	9 222,00 €	685.52 %
<b>TOTAUX</b>	<b>61 321,00 €</b>	<b>22 222,00 €</b>	<b>-63.76%</b>

La prévision du compte 6419 est en baisse par rapport à 2019 compte tenu de la diminution du nombre d'absences indemnifiables par l'assurance statutaire.

Le compte 6479 connaît une augmentation importante du fait des embauches par le biais des contrats aidés.

• ***Dépenses réelles de fonctionnement :***

<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>Budget 2019</b>	<b>BP 2020</b>	<b>Évolution</b>
011 – Charges à caractère général	854 414,71 €	802 238,08 €	- 6,11 %
012 – Charges de personnel	1 840 667,81 €	1 851 249,00 €	0,57 %
014 – Atténuations de produits	248 523,00 €	246 523,00 €	- 0,80
65 – Autres charges de gestion	186 134,30 €	179 015,00 €	- 3,82 %
66 – Charges financières	45 900,00 €	29 924,17 €	- 34,81 %
67 – Charges exceptionnelles	40 500,00 €	4 800,00 €	- 88,15 %
022 – Dépenses imprévues	28 061,00 €	54 000,00 €	/
<b>TOTAUX</b>	<b>3 244 200,82 €</b>	<b>3 167 749,25 €</b>	<b>- 2,36 %</b>

○ **Chapitre 011 : Charges à caractère général**

Les charges à caractère général représentent 25,33 % des dépenses réelles de fonctionnement, contre 27,00 % au budget 2019.

<b>011 – Charges à caractère général</b>	<b>Budget 2019</b>	<b>BP 2020</b>	<b>Evolution</b>
Chapitre 60 - Achats	453 704,22 €	471 390,00 €	3,90 %
Chapitre 61 – Services Extérieurs	286 058,43 €	208 787,08 €	- 27,01 %
Chapitre 62 – Autres services extérieurs	104 562,06 €	112 961,00 €	8,03 %
Chapitre 63 – Impôts et taxes	10 090,00 €	9 100,00 €	- 9,81 %

<b>TOTAUX</b>	<b>854 414,71 €</b>	<b>802 238,08 €</b>	<b>- 6,11 %</b>
---------------	---------------------	---------------------	-----------------

Concrètement les dépenses prévues en 2019 sont en baisse puisqu'elles ont été estimées à 802 238,08 € contre 854 414,71 € en 2019. Ceci s'explique entre autre, par la volonté municipale de réaliser d'importants travaux de remise en état des bâtiments communaux, à défaut de petites réparations.

○ **Chapitre 012 : Charges de personnel**

Les charges de personnels représentent 58,44 % des dépenses réelles de fonctionnement au lieu de 55,53 % en 2019.

Elles sont évaluées à 1 851 249,00 € en 2020, en hausse de 0,57 % par rapport au budget de 2019.

La prévision budgétaire 2020 résulte de plusieurs facteurs :

- la présence dorénavant sur une année entière des effectifs du personnel embauché courant 2019 ;
- l'évolution de carrière des agents liée aux avancements de grade et d'échelon après avis de la Commission Administrative Paritaire (CAP).

○ **Chapitre 65 : Autres charges de gestion**

Les autres charges de gestion courante représentent 5,65 % des dépenses réelles de fonctionnement contre 5,80 % en 2019. La baisse de 7 119,30 € s'explique par un reclassement de compte du chapitre 65 au chapitre 62, demandé par le comptable public.

○ **Chapitre 67 : Charges exceptionnelles**

L'exercice 2019 a été marqué par la mise en débit de l'ancien comptable public à hauteur de 33 203,00 €. Aucune opération exceptionnelle n'est connue à ce jour.

● **Recettes réelles d'investissement :**

Recettes d'investissement	Budget 2019	BP 2020	Évolution
10 – FCTVA, TA, dons et legs	300 370,00 €	160 105,07 €	- 20,10 %
1068 – Affectation résultat n-1	380 701,14 €	285 700,61 €	- 24,95 %
13 – Subventions reçues	849 421,40 €	690 288,90 €	- 18,73 %
16 – Emprunts et dettes assimilées	265 050,00 €	0,00 €	/
001 – Solde d'exécution reporté	0,00 €	0,00 €	/
<b>TOTAUX</b>	<b>1 695 542,54 €</b>	<b>1 136 094,58 €</b>	<b>- 33,00 %</b>

○ **Chapitre 10 : FCTVA, TA, dons et legs**

Le montant de la recette à percevoir en 2020, pour ce chapitre a été estimé à 94 500,00 €.

Le FCTVA correspond au remboursement par l'Etat de la TVA attachée aux dépenses d'équipement de la Commune en 2019. Le taux du FCTVA s'appliquant en 2020 pour les dépenses 2019 est de 16,404 %. L'éligibilité au FCTVA des dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie est pérennisée pour 2020.

○ **Chapitre 13 : Subventions reçues**

Le montant des subventions estimé pour 2020 est de 690 288,90 €. Pour rappel, la somme totale prévue pour l'année 2019 était de 849 421,40 €. Un reste à réaliser de 2019 apparaît pour un montant de 495 883,90 €.

○ **Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées**

Aucun emprunt n'est envisagé pour l'année 2020.

• **Dépenses réelles d'investissement :**

Libellés	Budget 2019	BP 2020	Évolution
16 – Amortissement capital dette	284 000,00 €	244 800,00 €	- 13,80 %
20/21/23 – Dépenses d'équipements	1 382 821,16 €	1 025 160,37 €	- 25,86 %
204 – Subventions versées	0,00 €	50 000,00 €	/
020 – Dépenses imprévues	89 300,00 €	75 000,00 €	- 16,01 %
<b>TOTAUX</b>	<b>1 756 121,16 €</b>	<b>1 394 960,37 €</b>	<b>- 20,57 %</b>

○ **Chapitre 16 : Amortissement capital dette**

L'annuité inscrite au budget primitif s'élève à la somme de 244 800,00 €.

○ **Chapitre 20/21/23 : Dépenses d'équipement**

Les dépenses d'équipement représentent 1 025 160,37 € pour l'année 2020 et se décomposent principalement de la manière suivante :

- 229 663,80 € consacrés à la voirie publique (travaux et signalisation de voirie, éclairage public) ;
- 225 256,27 € consacrés à l'équipement général des bâtiments et services communaux (flotte matériel roulant, matériel groupe scolaire, mobilier, matériel divers, panneaux lumineux, équipement de vidéo-surveillance et informatique) ;
- 230 700,00 € consacrés à l'extension du Centre multi accueil Les Oursons ;
- 234 190,69 € consacrés aux dépenses d'aménagement du territoire communal (place de la Mairie, cimetière, aires de jeux, complexe sportif, cheminements doux parking Chabassol, agrandissement groupe scolaire) ;
- 100 000,00 € consacrés au réaménagement et à la sécurisation du complexe sportif.

Il est donc proposé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver chapitre par chapitre le budget primitif du budget principal pour l'année 2020 ;
- autoriser monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents afférents à l'adoption dudit budget.

## **ADOPTÉ À L'UNANIMITE**

**Il est convenu que les bulletins municipaux n'intégreraient pas de publicités.**

**Christine GOBLET précise que le papier utilisé pour réaliser ces bulletins (papier glacé) heurte certains administrés.**

**Pascal FOULON précise néanmoins qu'il s'agit de papier recyclé et sans chlore.**

**Monsieur le Maire souhaite que cela soit rajouté sur les prochains bulletins.**

**Pascal FOULON précise que la commune n'a, à ce jour, aucun frais relatifs à la conception, à**

l'infographie ainsi que sur le site Internet.

Monsieur le Maire revient ensuite sur les indemnités des élus et souhaite que les montants soient revus ensemble lors d'une prochaine réunion de travail afin qu'un conseiller délégué supplémentaire puisse être intégré. Un effort global doit être fait et une délibération prise afin d'éviter l'application automatique de + 20 % des indemnités.

## **Finances - Budget Annexe Atelier Relais - Compte de Gestion 2019 - Approbation et autorisation de signer**

*Rapporteur* : Serge LEBRUN

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'avant d'examiner le Compte Administratif 2019 pour l'Atelier Relais, il convient d'étudier le Compte de Gestion 2019 y afférent.

Monsieur le Comptable Public de la Collectivité, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, a dressé le Compte de Gestion. Ce dernier s'accompagne des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Monsieur le Comptable Public de la Collectivité a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

L'ensemble des montants portés au Compte de Gestion est conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
Recettes réalisées (titres émis)	39 512,66 €
Dépenses réalisées (mandats émis)	15 180,11 €
Résultat (excédentaire)	24 332,55 €

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
Recettes réalisées (aucune réduction de titres)	27 259,37 €
Dépenses réalisées (mandats émis diminués des mandats annulés)	19 666,68 €
Résultat (excédentaire)	7 592,69€

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir approuver le Compte de Gestion établi par le Comptable public pour le Budget Annexe Atelier Relais de l'exercice 2019.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITE**

X

## Finances – Budget Annexe Ateliers Relais – Compte Administratif 2019 – Approbation et autorisation de signer

Monsieur l'Adjoint aux Finances expose aux membres du Conseil municipal le Compte Administratif 2019 de l'Atelier Relais.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
RECETTES REALISEES	39 512,66 €
DEPENSES REALISEES	15 180,11 €

La section de fonctionnement laisse apparaître un excédent de 24 332,55 € qui constitue le résultat de clôture de l'exercice 2019, et un résultat cumulé excédentaire de 24 332,55 €.

Les recettes proviennent uniquement des redevances d'occupation.

Les dépenses correspondent aux fluides, aux intérêts d'emprunts et à la taxe foncière.

SECTION D'INVESTISSEMENT	
RECETTES REALISEES	27 259,37 €
DEPENSES REALISEES	60 259,03 €

La section d'investissement laisse apparaître un excédent de 7 592,69 €.

Les recettes d'investissement correspondent uniquement à l'excédent de fonctionnement capitalisé de 2018, de 27 259,37 €.

Les dépenses d'investissement sont constituées des remboursements du capital des emprunts pour un montant de 19 666,68 €.

Le résultat de clôture cumulé de la section d'investissement présente un déficit de 32 999,66 €, décomposé comme suit :

Report de l'année n-1 de.....	– 40 592,35 €
Résultat de l'année n de.....	+ 7 592,69 €

Le Doyen d'âge du Conseil municipal propose aux membres de l'Assemblée délibérante de bien vouloir approuver le Compte Administratif 2019 de l'Atelier Relais.

**La doyenne du Conseil municipal Jacqueline BLIN fait procéder au vote.**

### **ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES VOTANTS :**

**21 POUR :** Serge LEBRUN, Marie-Françoise QUERE, Pascal FOULON, Vanessa RICHARD, Dominique RENAULT, Anne d'AUX, Jean-Marc MASSÉ, Joël GIRARD, Jacqueline BLIN, Raymond DOUARE, Daniel BOCQUET, Gilles HUBERT, Carl LEQUERTIER, Éric DODET, Valérie LABOUACHRA, Laurent JUTIGNY, Céline GIRLANDA, Adeline BOIZARD, Stéphanie CHANE-CHU et Nathalie GUILLOTEAU.

**1 NON VOTANT :** Frédéric CUILLERIER.

## Finances - Budget Annexe Ateliers Relais - Affectation du résultat 2019 - Approbation et autorisation de signer

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal que les résultats cumulés au 31/12/2019 sont les suivants :

<b>INVESTISSEMENT</b>	- 32 999,66 €
<b>FONCTIONNEMENT</b>	+ 24 332,55 €.

En raison du caractère déficitaire du résultat de clôture 2019 de la section d'investissement du budget annexe des Ateliers Relais, il convient de reporter le résultat excédentaire de clôture de la section de fonctionnement en « excédent de fonctionnement capitalisé » (compte 1068).

Dans ces conditions, il est proposé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir accepter les reports susmentionnés dans le budget 2020 de l'Atelier Relais.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITE**

**Finances - Budget Annexe Ateliers Relais – Budget Primitif 2020 - Approbation et autorisation de signer**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le budget primitif de l'Atelier Relais pour l'exercice 2020.

Le projet de budget 2020 s'élève à 154 792,14 € qui se répartissent ainsi :

- 41 892,48 € pour la section de fonctionnement,
- 112 899,66 € pour la section d'investissement.

Pour l'année 2020, il est prévu l'acquisition d'un terrain à hauteur de 45 000 € dans la zone d'activités – les Varigoins (préemption), ainsi que le changement d'un ventilo-convecteur dans les bâtiments occupés par la société BICE (pour un montant de 5 400,00 €).

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le budget primitif 2020 de l'Atelier Relais ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents afférents à l'adoption dudit budget.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITE**

**Finances - Budget Annexe Eau potable – Compte de Gestion 2019 - Approbation et autorisation de signer**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'avant d'examiner le Compte Administratif 2019 pour le service public de l'eau potable, il convient d'étudier le Compte de Gestion 2019 y afférent.

Monsieur le Comptable Public de la Collectivité, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, a dressé le Compte de Gestion. Ce dernier s'accompagne des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Monsieur le Comptable Public de la Collectivité a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

L'ensemble des montants portés au Compte de Gestion est conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

<b>SECTION D'EXPLOITATION</b>	
Recettes réalisées (titres émis)	47 750,43 €
Dépenses réalisées (mandats émis)	27 505,42 €
Résultat (excédentaire)	20 245,01 €

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
Recettes réalisées (aucune réduction de titres)	21 075,82 €
Dépenses réalisées (mandats émis)	34 330,55 €
Résultat (déficitaire)	- 13 254,73 €

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir approuver le Compte de Gestion établi par le Comptable public pour le Budget Annexe Eau potable de l'exercice 2019.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITE**

## **Finances - Budget Annexe Eau potable – Compte Administratif 2019 - Approbation et autorisation de signer**

Monsieur l'Adjoint aux Finances présente aux membres du Conseil municipal le Compte Administratif 2019 du service public de l'Eau potable.

<b>SECTION D'EXPLOITATION</b>	
RECETTES REALISEES	47 750,43 €
DEPENSES REALISEES	27 505,42 €

La section de fonctionnement laisse apparaître un excédent pour l'exercice de 20 245,01 €.

Les recettes sont principalement constituées de la redevance, dite « surtaxe eau », payée par les usagers du service.

Les dépenses sont constituées du paiement des intérêts de la dette ainsi que des dotations aux amortissements des immobilisations.

Le résultat de clôture cumulé de la section d'exploitation pour 2019 présente un excédent de 43 381,68€, et se décompose comme suit :

Report de l'année n-1 de..... 23 136,67 €  
 Résultat de l'année n de..... 20 245,01 €

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
RECETTES REALISEES	21 075,82 €
DÉPENSES REALISEES	34 330,55 €

La section d'investissement laisse apparaître un déficit de 13 254,73 € pour l'exercice 2019.

Le résultat de clôture cumulé de la section d'investissement présente un excédent de 1 690,70 € décomposé comme suit :

Report de l'année n-1 de..... 14 945,43 €  
 Résultat de l'année n de..... – 13 254,73 €

Il est demandé au Doyen d'âge du Conseil municipal de bien vouloir faire approuver le compte administratif 2019 du service de l'Eau potable par l'Assemblée délibérante.

**La doyenne du Conseil municipal Jacqueline BLIN fait procéder au vote.**

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES VOTANTS :**

**21 POUR :** Serge LEBRUN, Marie-Françoise QUERE, Pascal FOULON, Vanessa RICHARD, Dominique RENAULT, Anne d'AUX, Jean-Marc MASSÉ, Joël GIRARD, Jacqueline BLIN, Raymond DOUARE, Daniel BOCQUET, Gilles HUBERT, Carl LEQUERTIER, Éric DODET, Valérie LABOUACHRA, Laurent JUTIGNY, Céline GIRLANDA, Adeline BOIZARD, Stéphanie CHANE-CHU et Nathalie GUILLOTEAU.

**1 NON VOTANT :** Frédéric CUILLERIER.

<b>Finances - Budget Annexe Eau potable - Affectation du résultat 2019 - Approbation et autorisation de signer</b>
--

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal que les résultats cumulés au 31/12/2019 sont les suivants :

<b>EXPLOITATION</b>	43 381,68 €
<b>INVESTISSEMENT</b>	1 690,70 €

L'excédent d'investissement cumulé s'élève à la somme de 1 690,70 €, induisant un besoin de financement nul et se reportant tel quel en recettes de la section d'investissement du budget 2020, au compte 001 – « solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

Il convient de reporter l'excédent d'exploitation cumulé positif de 43 381,68 € au compte 002 – « résultat d'exploitation à reporter ».

Dans ces conditions, il est proposé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir accepter les reports susmentionnés dans le budget 2020 de l'Eau Potable.

## ADOPTÉ À L'UNANIMITE

### **Finances - Budget Annexe Eau potable - Budget Primitif 2020 - Approbation et autorisation de signer**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal le budget primitif 2020 du service de l'Eau potable.

Le projet de budget 2020 s'élève à 743 379,06 € qui se répartissent ainsi :

- 91 581,68 € pour la section d'exploitation,
- 651 797,38 € pour la section d'investissement.

L'année 2020 sera marquée par la réalisation des travaux sur le château d'eau, pour la déferrisation et la démanganisation pour un montant estimatif de 592 883,38 €. Des poteaux d'incendie seront également changés.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le budget primitif 2020 du service de l'eau potable ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces relatives à l'adoption dudit budget.

## ADOPTÉ À L'UNANIMITE

### **Finances - Budget Annexe La Couture – Compte de Gestion 2019 - Approbation et autorisation de signer**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'avant d'examiner le Compte Administratif 2019 pour l'opération d'aménagement de La Couture, il convient d'étudier le Compte de Gestion 2019 y afférent.

Monsieur le Comptable Public de la Collectivité, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, a dressé le Compte de Gestion. Ce dernier s'accompagne des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Monsieur le Comptable Public de la Collectivité a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

L'ensemble des montants portés au Compte de Gestion est conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
Recettes réalisées (titres émis)	283 042,91 €

Dépenses réalisées (mandats émis)	282 695,71 €
Résultat (excédentaire)	347,20 €

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
Recettes réalisées (aucune réduction de titres)	279 882,71 €
Dépenses réalisées (mandats émis)	341 386,91€
Résultat (déficitaire)	- 61 504,20 €

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir approuver le Compte de Gestion établi par le Comptable public pour le Budget Annexe La Couture de l'exercice 2019.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITE**

<p><b>Finances - Budget Annexe La Couture – Compte Administratif 2019 - Approbation et autorisation de signer</b></p>
---

Monsieur l'Adjoint aux Finances expose aux membres du Conseil municipal le Compte Administratif 2019 de l'opération d'aménagement La Couture.

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
RECETTES REALISEES	283 042,91 €
DEPENSES REALISEES	282 695,71 €

L'exercice 2019 fait apparaître un excédent de 347,20 €, qu'il conviendra d'imputer au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé », en 2020.

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
RECETTES REALISEES	279 882,71 €
DEPENSES REALISEES	341 386,91 €

La section d'investissement laisse apparaître un déficit de 61 504,20 €.

Le résultat de clôture cumulé de la section d'investissement est de – 280 663,62 €, décomposé comme suit :

Report de l'année n-1 de.....	– 219 159,42 €
Résultat de l'année n de.....	– 61 504,20 €

Le Doyen d'âge du Conseil municipal propose aux membres de l'Assemblée délibérante de bien vouloir approuver le Compte Administratif 2019 de l'opération d'aménagement La Couture.

**La doyenne du Conseil municipal Jacqueline BLIN fait procéder au vote.**

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES VOTANTS :**

**21 POUR : Serge LEBRUN, Marie-Françoise QUERE, Pascal FOULON, Vanessa RICHARD,**

Dominique RENAULT, Anne d'AUX, Jean-Marc MASSÉ, Joël GIRARD, Jacqueline BLIN, Raymond DOUARE, Daniel BOCQUET, Gilles HUBERT, Carl LEQUERTIER, Éric DODET, Valérie LABOUACHRA, Laurent JUTIGNY, Céline GIRLANDA, Adeline BOIZARD, Stéphanie CHANE-CHU et Nathalie GUILLOTEAU.  
1 NON VOTANT : Frédéric CUILLERIER.

## Finances - Budget Annexe La Couture – Affectation du résultat 2019 - Approbation et autorisation de signer

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que le résultat de clôture de l'exercice 2019 du budget de l'opération d'aménagement La Couture se décompose comme suit :

<b>INVESTISSEMENT</b> ( <i>déficitaire</i> )	- 280 663,62 €
<b>FONCTIONNEMENT</b> ( <i>excédentaire</i> )	347,20 €

En raison du caractère déficitaire du résultat cumulé 2019 de la section d'investissement du budget annexe La Couture, il convient de reporter le résultat excédentaire cumulé de la section de fonctionnement en réserves affectées (compte 1068).

Il convient également de reporter le déficit d'investissement dans sa section, compte 001 – « déficit d'investissement reporté » au budget 2020.

Dans ces conditions, il est proposé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir accepter les reports susmentionnés dans le budget 2020 de l'opération d'aménagement La Couture.

### ADOPTÉ À L'UNANIMITE

## Finances - Budget Annexe La Couture – Budget Primitif 2020 - Approbation et autorisation de signer

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le budget primitif 2020 de l'opération urbaine « La Couture ».

Le projet de budget 2020 s'élève à 845 368,04 € qui se répartissent ainsi :

- 282 449,71 € pour la section de fonctionnement,
- 562 918,33 € pour la section d'investissement.

Les travaux d'aménagement des voies et réseaux ayant été réalisés en 2013, les lots à bâtir ont été commercialisés à partir de 2014. Un lot destiné à la vente aux particuliers est encore disponible.

Le projet de réalisation d'un pôle de santé, destiné à regrouper les divers praticiens et les professionnels de santé sur un même site est toujours en cours de réflexion.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le budget primitif 2020 du lotissement « La Couture » ;

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces relatives à l'adoption dudit budget.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITE**

<p><b>Finances – Attribution des subventions 2020 aux associations - Approbation et autorisation de signer</b></p>
--

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que le vote du Budget Primitif permet d'examiner les demandes de subvention des associations. Ces dernières ont été étudiées par les services municipaux ainsi que par les commissions municipales.

L'année 2020 est caractérisée sur le plan budgétaire par la poursuite et le renforcement de la baisse des concours financiers de l'Etat. C'est dans ce contexte que la Municipalité a souhaité associer le monde associatif à l'effort de limitation des dépenses de fonctionnement, en vue de préserver la capacité à investir de la Ville.

**ASSOCIATIONS SPORTIVES**

Associations	2019	Sollicitées 2020	Attribuées 2020	Vote
ADA	X	X	X	
Badminton	X	X	X	
Basket	X	500 €	0 €	<b>Voté à l'unanimité</b>
Chasse	X	X	X	
Cyclotourisme	X	X	X	
Danse	650 €	900 €	750 €	<b>Voté à l'unanimité</b>
Football	10 000 €	17 500 €	12 150 €	<b>Voté à l'unanimité</b>
Gymnastique volontaire	300 €	300 €	300 €	<b>Voté à l'unanimité</b>
Judo	2 500 €	2 500 €	2 500 €	<b>Voté à l'unanimité</b>
Marche	100 €	200 €	100 €	<b>Voté à l'unanimité</b>
Pêche	X	X	150 €	<b>Voté à l'unanimité</b>
Physic Form	X	X	X	
Ronde Agylenne	100 €	X	X	
Mad Skaters	X	X	X	
Rugby Meung/Loire	X	X	X	
SRSADA	X	X	X	
Tennis	2 000 €	3 000 €	2 500 €	<b>Voté à l'unanimité</b>
Twirling Bâton	500 €	1 000 €	700 €	<b>Voté à l'unanimité</b>
Volley	X	X	X	
<b>TOTAL</b>	<b>17 150,00 €</b>		<b>19 150,00 €</b>	<b>Voté à l'unanimité</b>

## ASSOCIATIONS NON SPORTIVES

Associations	2019	Sollicitées 2020	Attribuées 2020	Vote
ADAPI	X	x	x	
API	150 €	150 €	150 €	<b>Non-votant</b> : Joël GIRARD <b>Pour</b> : Frédéric CUILLERIER, Serge LEBRUN, Pascal FOULON, Dominique RENAULT, Marie-Françoise QUÉRÉ, Daniel BOCQUET, Céline JUNGES - GIRLANDA, Gilles HUBERT, Jacqueline BLIN, Valérie LABOUACHRA, Adeline BOIZARD, Éric DODET, Stéphanie CHANE CHU Raymond DOUARE, Carl LEQUERTIER, Jean-Marc MASSE, Anne d'AUX, Vanessa RICHARD, Nathalie GUILLLOTEAU, Laurent JUTIGNY et Christine GOBLET
APSA PAJ	/	Pas de dossier	X	
Art en partage	300 €	300 €	300 €	<b>Voté à l'unanimité</b>
Association Mémorial Loirétain	50 €	x	x	
AVL	250 €	x	x	
Bibliothèque	7 900 €	7 900 €	7 900 €	
BIBLIOTHEQUE SONORE	50 €	50 €	50 €	<b>Non-votant</b> : Carl LEQUERTIER <b>Pour</b> : Frédéric CUILLERIER, Serge LEBRUN, Pascal FOULON, Dominique RENAULT, Marie-Françoise QUÉRÉ, Daniel BOCQUET, Céline JUNGES - GIRLANDA, Gilles HUBERT, Jacqueline BLIN, Valérie LABOUACHRA, Adeline BOIZARD, Éric DODET, Stéphanie CHANE CHU Raymond DOUARE, Joël GIRARD, Jean-Marc MASSE, Anne d'AUX, Vanessa RICHARD, Nathalie GUILLLOTEAU, Laurent JUTIGNY et Christine GOBLET
BTP CFA Blois	/	Pas de dossier		
CERCIL	300 €	300 €x	300 €	<b>Voté à l'unanimité</b>
Chorale	x	x	x	
Comité des Fêtes	x	x	x	
Comité National du Souvenir Français	50 €	50 €	100 €	<b>Non-votant</b> : Joël GIRARD <b>Pour</b> : Frédéric CUILLERIER, Serge LEBRUN, Pascal FOULON, Dominique RENAULT, Marie-Françoise QUÉRÉ, Daniel BOCQUET, Céline JUNGES - GIRLANDA, Gilles HUBERT, Jacqueline BLIN, Valérie LABOUACHRA, Adeline BOIZARD, Eric DODET, Stéphanie CHANE CHU Raymond DOUARE, Carl LEQUERTIER, Jean-Marc MASSE, Anne d'AUX, Vanessa RICHARD, Nathalie GUILLLOTEAU, Laurent JUTIGNY et Christine GOBLET
Coopérative Élémentaire	1 000 €	1 000 €	1 000 €	<b>Voté à l'unanimité</b>

Coopérative Maternelle	500 €	500 €	500 €	<b>Voté à l'unanimité</b>
Cynécyclo	300 €	X	X	
Don du sang	100 €	100 €	100 €	<b>Voté à l'unanimité</b>
Ecole de Musique	40 000 €	42 500 €	42 500 €	<p><b>Contre</b> : Christine GOBLET, Raymond DOUARE, Éric DODET, Céline JUNGES-GIRLANDA, Laurent JUTIGNY et Adeline BOIZARD.</p> <p><b>Abstention</b> : Stéphanie CHANE-CHU et Jean-Marc MASSE</p> <p><b>Pour</b> : Frédéric CUIILLERIER, Serge LEBRUN, Dominique RENAULT, Marie-Françoise QUERE, Vanessa RICHARD, Pascal FOULON, Anne d'AUX, Daniel BOCQUET, Gilles HUBERT, Jacqueline BLIN, Joël GIRARD, Valérie LABOUCHRA, Nathalie GUILLLOTEAU et Carl LEQUERTIER</p>
Harmonie	13 500 €	13 500 €	13 500 €	<p><b>Contre</b> : Éric DODET, Céline JUNGES-GIRLANDA, Adeline BOIZARD et Laurent JUTIGNY.</p> <p><b>Abstention</b> : Stéphanie CHANE-CHU, et Jean-Marc MASSE</p> <p><b>Pour</b> : Frédéric CUIILLERIER, Christine GOBLET, Raymond DOUARE Serge LEBRUN, Dominique RENAULT, Marie-Françoise QUERE, Vanessa RICHARD, Pascal FOULON, Anne d'AUX, Daniel BOCQUET, Gilles HUBERT, Jacqueline BLIN, Joël GIRARD, Valérie LABOUCHRA, Nathalie GUILLLOTEAU et Carl LEQUERTIER</p>
Fédération des Aveugles du Val de Loire	100 €	Pas de montant	100 €	<p><b>Abstention</b> : Adeline BOIZARD et Laurent JUTIGNY.</p> <p><b>Pour</b> : Frédéric CUIILLERIER, Éric DODET, Céline JUNGES-GIRLANDA Christine GOBLET, Raymond DOUARE Serge LEBRUN, Dominique RENAULT, Marie-Françoise QUERE, Vanessa RICHARD, Pascal FOULON, Anne d'AUX, Daniel BOCQUET, Gilles HUBERT, Jacqueline BLIN, Joël GIRARD, Valérie LABOUCHRA, Nathalie GUILLLOTEAU Stéphanie CHANE-CHU, Jean-Marc MASSE et Carl LEQUERTIER</p>
FCPE Collège	100 €	x	100 €	<p><b>Non-votant</b> : Christine GOBLET.</p> <p><b>Abstention</b> : Adeline BOIZARD.</p> <p><b>Pour</b> : Frédéric CUIILLERIER, Serge LEBRUN, Pascal FOULON, Dominique RENAULT, Marie-Françoise QUÉRÉ, Daniel BOCQUET, Céline JUNGES - GIRLANDA, Gilles HUBERT, Jacqueline BLIN, Valérie LABOUACHRA, Éric DODET, Stéphanie CHANE CHU Raymond DOUARE, Carl LEQUERTIER, Jean-Marc MASSE, Anne d'AUX, Vanessa RICHARD, Nathalie GUILLLOTEAU, Laurent JUTIGNY et Joël GIRARD</p>

<p><b>Loiret Nature Environnement</b></p>	<p>100 €</p>	<p>Pas de montant</p>	<p>100 €</p>	<p><b>Abstention</b> : Adeline BOIZARD et Laurent JUTIGNY.  <b>Pour</b> : Frédéric CUIILLERIER, Christine GOBLET, Serge LEBRUN, Pascal FOULON, Dominique RENAULT, Marie-Françoise QUÉRÉ, Daniel BOCQUET, Céline JUNGES - GIRLANDA, Gilles HUBERT, Jacqueline BLIN, Valérie LABOUACHRA, Éric DODET, Stéphanie CHANE CHU Raymond DOUARE, Carl LEQUERTIER, Jean-Marc MASSE, Anne d'AUX, Vanessa RICHARD, Nathalie GUILLOTEAU, et Joël GIRARD</p>
<p><b>MFR Férolles</b></p>	<p>X</p>	<p>Pas de montant</p>	<p>50 €</p>	<p><b>Non-votant</b> : Joël GIRARD.  <b>Abstention</b> : Adeline BOIZARD et Laurent JUTIGNY.  <b>Pour</b> : Frédéric CUIILLERIER, Christine GOBLET, Serge LEBRUN, Pascal FOULON, Dominique RENAULT, Marie-Françoise QUÉRÉ, Daniel BOCQUET, Céline JUNGES - GIRLANDA, Gilles HUBERT, Jacqueline BLIN, Valérie LABOUACHRA, Éric DODET, Stéphanie CHANE CHU Raymond DOUARE, Carl LEQUERTIER, Jean-Marc MASSE, Anne d'AUX, Vanessa RICHARD et Nathalie GUILLOTEAU.</p>
<p><b>MFR Chaingy</b></p>	<p>50 €</p>	<p>Pas de montant</p>	<p>50 €</p>	<p><b>Non-votant</b> : Joël GIRARD.  <b>Abstention</b> : Adeline BOIZARD et Laurent JUTIGNY.  <b>Pour</b> : Frédéric CUIILLERIER, Christine GOBLET, Serge LEBRUN, Pascal FOULON, Dominique RENAULT, Marie-Françoise QUÉRÉ, Daniel BOCQUET, Céline JUNGES - GIRLANDA, Gilles HUBERT, Jacqueline BLIN, Valérie LABOUACHRA, Éric DODET, Stéphanie CHANE CHU Raymond DOUARE, Carl LEQUERTIER, Jean-Marc MASSE, Anne d'AUX, Vanessa RICHARD et Nathalie GUILLOTEAU.</p>
<p><b>Le Paradoxe</b></p>	<p>1 500 €</p>	<p>1 500 €</p>	<p>1 500 €</p>	<p><b>Non-votant</b> : Carl LEQUERTIER  <b>Pour</b> : Frédéric CUIILLERIER, Serge LEBRUN, Pascal FOULON, Dominique RENAULT, Marie-Françoise QUÉRÉ, Daniel BOCQUET, Céline JUNGES - GIRLANDA, Gilles HUBERT, Jacqueline BLIN, Valérie LABOUACHRA, Adeline BOIZARD, Eric DODET, Stéphanie CHANE CHU Raymond DOUARE, Joël GIRARD, Jean-Marc MASSE, Anne d'AUX, Vanessa RICHARD, Nathalie GUILLOTEAU, Laurent JUTIGNY et Christine GOBLET</p>
<p><b>Loiret DDEN</b></p>	<p>40 €</p>	<p>40 €</p>	<p>40 €</p>	<p><b>Non-votant</b> : Pascal FOULON.  <b>Pour</b> : Frédéric CUIILLERIER, Serge LEBRUN, Carl LEQUERTIER, Dominique RENAULT, Marie-Françoise QUÉRÉ, Daniel BOCQUET, Céline JUNGES - GIRLANDA, Gilles HUBERT, Jacqueline BLIN, Valérie LABOUACHRA, Adeline BOIZARD, Éric DODET, Stéphanie</p>

				CHANE CHU Raymond DOUARE, Joël GIRARD, Jean-Marc MASSE, Anne d'AUX, Vanessa RICHARD, Nathalie GUILLOTEAU, Laurent JUTIGNY et Christine GOBLET
PEP 45	100 €	Pas de montant	100 €	<b>Abstention</b> : Adeline BOIZARD et Laurent JUTIGNY. <b>Pour</b> : Frédéric CUIILLERIER, Christine GOBLET, Serge LEBRUN, Pascal FOULON, Dominique RENAULT, Marie-Françoise QUÉRÉ, Daniel BOCQUET, Céline JUNGES - GIRLANDA, Gilles HUBERT, Jacqueline BLIN, Valérie LABOUACHRA, Éric DODET, Stéphanie CHANE CHU Raymond DOUARE, Carl LEQUERTIER, Jean-Marc MASSE, Anne d'AUX, Vanessa RICHARD, Nathalie GUILLOTEAU, et Joël GIRARD
Prévention Routière	50 €	Pas de montant	50 €	<b>Abstention</b> : Adeline BOIZARD et Laurent JUTIGNY. <b>Pour</b> : Frédéric CUIILLERIER, Christine GOBLET, Serge LEBRUN, Pascal FOULON, Dominique RENAULT, Marie-Françoise QUÉRÉ, Daniel BOCQUET, Céline JUNGES - GIRLANDA, Gilles HUBERT, Jacqueline BLIN, Valérie LABOUACHRA, Éric DODET, Stéphanie CHANE CHU Raymond DOUARE, Carl LEQUERTIER, Jean-Marc MASSE, Anne d'AUX, Vanessa RICHARD, Nathalie GUILLOTEAU, et Joël GIRARD
UCPS	300 €	Pas de montant	300 €	<b>Abstention</b> : Adeline BOIZARD et Laurent JUTIGNY. <b>Pour</b> : Frédéric CUIILLERIER, Christine GOBLET, Serge LEBRUN, Pascal FOULON, Dominique RENAULT, Marie-Françoise QUÉRÉ, Daniel BOCQUET, Céline JUNGES - GIRLANDA, Gilles HUBERT, Jacqueline BLIN, Valérie LABOUACHRA, Éric DODET, Stéphanie CHANE CHU Raymond DOUARE, Carl LEQUERTIER, Jean-Marc MASSE, Anne d'AUX, Vanessa RICHARD, Nathalie GUILLOTEAU, et Joël GIRARD
UNC	200 €	1 700 €	1 700 €	<b>Non-votant</b> : Joël GIRARD, Raymond DOUARE, Dominique RENAULT, Éric DODET, Valérie LABOUACHRA, Jean-Marc MASSE Frédéric CUIILLERIER <b>Pour</b> : Adeline BOIZARD, Laurent JUTIGNY, Christine GOBLET, Serge LEBRUN, Pascal FOULON, Marie-Françoise QUÉRÉ, Daniel BOCQUET, Céline JUNGES - GIRLANDA, Gilles HUBERT, Jacqueline BLIN, Stéphanie CHANE CHU, Carl LEQUERTIER, Anne d'AUX, Vanessa RICHARD et Nathalie GUILLOTEAU.
<b>TOTAL</b>	<b>66 990 €</b>	<b>/</b>	<b>62 590 €</b>	

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'attribution des subventions aux associations telles qu'elles sont proposées dans les tableaux ci-dessus ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces relatives au versement desdites subventions.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITE**

## **Vie associative – Ecole de Musique et Harmonie de Saint-Ay – Convention annuelle tripartite - Approbation et autorisation de signer**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que, pour répondre aux besoins de la population, la Commune encourage notamment le développement d'actions à caractère culturel en lien avec les associations.

L'Ecole de Musique a pour vocation l'enseignement de la musique (formation musicale et d'instruments, pratiques collectives) sur la commune de Saint-Ay. L'un de ses objectifs est également de former des musiciens pour pratiquer la musique d'ensemble au sein de l'Harmonie de Saint-Ay, de façon à assurer notamment les prestations officielles et festives et culturelles de la ville de Saint-Ay.

Pour permettre à ces associations d'assurer leurs activités et de respecter le contenu de la présente convention, la Commune de Saint-Ay fixe annuellement dans le cadre de la préparation de son budget, le montant de son concours financier. Ce dernier s'élève à 42 500 € pour l'Ecole de Musique et à 13 500 € pour l'Harmonie de Saint-Ay pour l'année 2020.

De plus, la Commune de Saint-Ay met à la disposition de l'Ecole de Musique et de l'Harmonie de Saint-Ay les locaux situés au Groupe Chabassol, à savoir 4 salles : Berlioz, Debussy, Fauré et Ravel.

Il convient donc de conventionner avec l'Ecole de Musique et l'Harmonie de Saint-Ay, partenaires importants de l'action culturelle de la Commune.

Ainsi, il est proposé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la présente convention tripartite avec l'Ecole de Musique et l'Harmonie de Saint-Ay présentée en annexe à la présente délibération ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette convention ainsi qu'au versement des subventions municipales ci-dessus mentionnées.

### **DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**16 POUR :** Frédéric CUILLERIER, Serge LEBRUN, Pascal FOULON, Dominique RENAULT, Marie-Françoise QUÉRÉ, Daniel BOCQUET, Carl LEQUERTIER, Gilles HUBERT, Jacqueline BLIN, Joël GIRARD, Valérie LABOUACHRA, Nathalie GUILLOTEAU, Christine GOBLET, Anne d'AUX, Vanessa RICHARD et Raymond DOUARE.

**3 ABSTENTIONS :** Jean-Marc MASSE, Stéphanie CHANE CHU et Adeline BOIZARD

**3 CONTRE :** Éric DODET, Céline JUNGES-GIRLANDA et Laurent JUTIGNY

## **Décisions du Maire - Information**

Dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée par le Conseil municipal par la délibération n° 2014-44 en date du 14 avril 2014, modifiée par délibération n°2017-1 du 16 janvier 2017, monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante qu'il a pris la décision suivante :

Cimetière :

- Colombarium

N° Concession	Date d'effet	Durée	Prix
C3 - 03	21/02/2020	50 ans	720 €

Location des salles des fêtes municipales :

- Mise à disposition de la salle Jacques BREL, les 15 et 16 février pour un montant de 139,50 €.
- Mise à disposition de la salle Jacques BREL, les 22 et 23 février pour un montant de 139,50 €.

Contrats et marchés :

- Convention de mandat et d'honoraires pour une mission d'assistance juridique et de conseil auprès du Cabinet CASADEI, dans le cadre d'une étude pour un permis d'aménager.
- Contrat de maintenance et d'entretien avec la société MERCURA pour le cinémomètre, pour un montant de 1451,00 € H.T, soit 1741,20 € TTC.

**Le Conseil municipal prend acte de l'information sur les décisions signées par monsieur le Maire dans le cadre de la délégation votée par le Conseil municipal.**

## Questions diverses

**Serge LEBRUN adresse ses remerciements à l'ensemble de l'équipe administrative pour le travail effectué sur la préparation du budget.**

**Monsieur le Maire s'associe à ces remerciements en rappelant le travail exceptionnel fourni dans un délai très contraint. Il associe Douchka KOUZNETZOFF à ce travail et remercie Monsieur LEBRUN en tant qu'Adjoint aux Finances.**

**Christine GOBLET rappelle qu'elle ne fera plus partie du prochain mandat et remercie donc tous les présents en rappelant les 12 années passées au sein de la commune. Elle salue le travail remarquable effectué tant d'un point de vue humain qu'intellectuel.**

**Daniel BOCQUET revient sur des problèmes de sécurité au lotissement La Bretagne lorsque le stationnement s'effectue des deux côtés. La circulation est alors compliquée.**

**Monsieur le Maire revient sur un sentiment fort d'insécurité ressorti dans l'enquête publique. Il souhaite qu'un groupe de travail se mette en place rapidement sur ce sujet.**

**Éric DODET ainsi que Carl LEQUERTIER remercient l'ensemble des participants.**

**Gilles HUBERT précise terminer son deuxième mandat qu'il juge très intéressant. Il souhaite une bonne continuation à tous les membres.**

**Stéphanie CHANE CHU remercie tous ses collègues présents.**

**Jacqueline BLIN termine son deuxième mandat et est ravie du travail mené.**

**Dominique RENAULT remercie toutes les personnes avec lesquelles il a travaillé.**

**Marie Françoise QUERE adresse également ses remerciements et rappelle que certaines commissions peuvent encore accueillir des membres.**

**Pascal FOULON remercie tous les élus et annonce ensuite les festivités à venir :**

- **10 Mars 2020 : Cinéma Familles Rurales**
- **14 Mars 2020 : Loto API**
- **15 Mars 2020 : Vide armoire Familles Rurales**
- **18 Mars 2020 : Don du sang – Salle J. BREL de 16h00 à 19h30**
- **21 Mars 2020 : Harmonie de Saint-Ay**
- **28 Mars 2020 : Carnaval**
- **29 Mars 2020 : Goûter des Aînés.**

**Monsieur le Maire adresse enfin ses remerciements à tous. Il rappelle l'ambiance constructive qui a régné durant ce mandat.**

**La séance est levée à 23h43.**